

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Passe sanitaire : faciliter l'organisation des fêtes estivales traditionnelles

Question écrite n° 40782

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'intérieur sur les modalités de mise en œuvre du passe sanitaire pour les fêtes estivales traditionnelles. Les fêtes estivales traditionnelles sont très attendues, principalement dans les campagnes, où elles créent de l'animation et tissent du lien social. Alors que la quasi-totalité des évènements avaient été annulés à l'été 2020 à cause de la crise sanitaire de la covid-19, leur organisation est compliquée - voire à nouveau annulée - à l'été 2021 en raison de la mise en place du passe sanitaire obligatoire pour les évènements de plus de 50 personnes depuis le 21 juillet 2021. Les organisateurs manquent le plus souvent de moyens ou de personnels. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, afin de faciliter la mise en œuvre du passe sanitaire pour l'organisation des fêtes estivales traditionnelles.

Données clés

Auteur: M. André Villiers

Circonscription: Yonne (2e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 40782

Rubrique: Ruralité

Ministère interrogé : <u>Intérieur</u>
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 août 2021, page 6431 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)